

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la création d'un chemin piéton sécurisé à la route de Villars-Tiercelin.



Table des matières

1	PREAMBULE	3
2	ANALYSE DE LA SITUATION	3
3	PROPOSITIONS ET CONCEPT	3
4	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	4
5	COÛT DES TRAVAUX	5
6	INCIDENCES FINANCIERES	5
7	REMARQUES FINALES	5
8	CONCLUSIONS	6

1 PREAMBULE

Dans le cadre des analyses sécuritaires de notre voirie, voies pénétrantes, une analyse a été entreprise sur le trafic piétonnier. Il en ressort que certains axes bordant notamment les routes cantonales laissent apparaître des faiblesses dans le cadre sécuritaire. C'est le cas de la route de Villars-Tiercelin où les trois parcelles bordant cette route ne sont pas sécurisées lors du transit piétons entre leur domicile et le centre de la localité.

Une visite in situ suite à la demande des propriétaires a permis de constater la problématique et la Municipalité ne peut pas rester insensible aux arguments évoqués.

Aussi les objectifs du préavis sont :

- sécuriser le transit des piétons des parcelles 232, 233 et 234 entre leur domicile et le centre de la localité ;
- sécuriser le trafic routier en supprimant un obstacle humain circulant lentement sur la chaussée.

2 ANALYSE DE LA SITUATION

La Municipalité a relevé un problème de sécurité pour les piétons circulant le long de la RC 546 C-S entre le PR 400 + 0m et le PR 400 + 130m, notamment pour les enfants résidant dans les habitations des parcelles 232, 233 et 234.

Le trafic journalier moyen (TJM) relevé en 2015, disponible sur le Guichet cartographique cantonal, indique les données suivantes :

- TJM 2015 : 1100 véhicules/jour
- TJM poids lourds 2015 : 50 véhicules/jour
- TJM deux roues 2015 : 10 véhicules/jour

Il a été relevé que les piétons circulent sur la chaussée afin de ne pas se trouver dans l'accotement herbeux. Cela engendre un risque d'accident au vu du nombre de véhicules utilisant ce tronçon quotidiennement.

3 PROPOSITIONS ET CONCEPT

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité souhaite :

- créer un cheminement piéton en dehors de la chaussée (vu avec le Voyer de la DGMR-ER Région Centre) ;
- respecter la directive du BPA (réf. BM.005-2017), voir tableau ci-dessous :

<i>Libellé</i>	<i>Directive BPA (BM.005-2017)</i>	<i>Projet</i>
Largeur de piste	Minimum 1,20 m	1,50 m
Largeur de l'accotement herbeux	Minimum 0,80 à 1,00 m	Minimum 1,00 m
Revêtement	A choix	Gravier gras

Le projet prévoit :

- La création d'un cheminement piéton



Situation schématique

4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le projet se décompose de la manière suivante :

Administrativement

- analyse et établissement du rapport technique du projet ;
- établissement du dossier d'enquête ;
- mise à l'enquête auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ;

Techniquement

- installation de chantier ;
- déplacement des machines et signalisation ;
- creuse et réglage des talus et du fond ;
- évacuation déblais terreux ;
- pose du géotextile ;
- fourniture et mise en place grave 0,45 ;
- fourniture et mise en place grave 0,20 ;
- enlèvement de la haie et évacuation à la déchèterie ;
- modification des regards et raccord divers.

5 COÛT DES TRAVAUX

Interventions	Coût	
<u>Administratif</u>		
<ul style="list-style-type: none">Analyse et établissement du rapport technique du projetEtablissement du dossier d'enquêteMise à l'enquête auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)	CHF	6'500.00
<u>Technique</u>		
<ul style="list-style-type: none">Installation de chantier (déplacement des machines et signalisation)	CHF	1'800.00
<ul style="list-style-type: none">Creuse et réglage des talus et du fond	CHF	6'750.00
<ul style="list-style-type: none">Evacuation déblais terreux et végétaux	CHF	3'700.00
<ul style="list-style-type: none">Pose du géotextile	CHF	495.00
<ul style="list-style-type: none">Fourniture et mise en place grave 0,45	CHF	7'125.00
<ul style="list-style-type: none">Fourniture et mise en place grave 0,20	CHF	1'800.00
<ul style="list-style-type: none">Modification des regards et raccord divers	CHF	3'000.00
Divers et imprévu	CHF	1'500.00
TVA 7,7%	CHF	2'515.00
Total travaux (arrondi)	CHF	35'000.00

6 INCIDENCES FINANCIERES

L'investissement sera prélevé sur les liquidités courantes.

Nous vous proposons d'amortir cet investissement par un prélèvement à la réserve « travaux d'aménagements routiers » qui se monte au 31.12.2020 à CHF 1'100'000.00.

7 REMARQUES FINALES

Cette démarche suit le programme de sécurité routière de notre commune.

8 CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la nécessité de sécuriser le transit des piétons des parcelles 232, 233 et 234 entre leur domicile et le centre de la localité ;
- vu le préavis N° 08/2021 ;

après avoir :

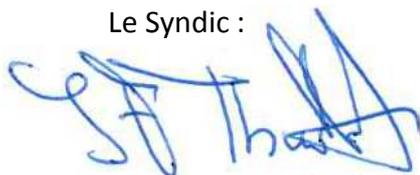
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 35'000.00 en vue de de la création d'un chemin piéton sécurisé à la route de Villars-Tiercelin.
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement avec les liquidités courantes.
3. D'amortir cet investissement par un prélèvement à la réserve « travaux d'aménagements routiers ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 26.10.2021 /MG/ms

Direction responsable : Service de sécurité routière, M. Michel Girod, Municipal